

Dossier de l'OHI N° S3/8151/S-100

LETTRE CIRCULAIRE N° 19/2026
30 mars 2026

CENTRE D'INFRASTRUCTURE DE L'OHI, BUSAN, REPUBLIQUE DE COREE
AVIS PREALABLE DE RECRUTEMENT

Référence : 4^{ème} Assemblée de l'OHI, PRO 1.3

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. La proposition PRO 1.3 relative à la création du Centre d'infrastructure de l'OHI sera présentée lors de la quatrième session de l'Assemblée de l'OHI (A-4), prévue en avril 2026. Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée, les préparatifs se poursuivront en vue de la mise en service du Centre d'infrastructure à Busan, en République de Corée, en juin 2026.

2. Le Centre d'infrastructure est envisagé comme un organisme spécialisé chargé du développement, de l'exploitation et de la gestion des services d'infrastructure communs relevant de la compétence de l'OHI. Il assurera notamment les fonctions suivantes :

- Cadre normatif de la S-100
- Gestion du cycle de vie des spécifications de produits basées sur la S-100
- Exploitation et gestion du registre d'informations géospatiales de l'OHI
- Dispositif de sécurité de la S-100
- Diffusion sécurisée des services de données S-100
- Soutien technique en matière d'infrastructure pour l'homologation des systèmes de navigation

3. Si l'Assemblée donne son accord, les procédures de recrutement international et local pour le Centre d'infrastructure devraient débuter sans délai. Les Etats membres sont donc invités à diffuser cet avis préalable au sein de leurs administrations afin de permettre aux candidats potentiels de se préparer. Les domaines de recrutement envisagés pourraient notamment inclure (sous réserve d'une confirmation définitive après l'approbation de l'Assemblée):

- Spécialistes en normes S-100 et des spécifications de produit
- Experts en données géospatiales marines et en gestion de registres
- Spécialistes des systèmes informatiques et des dispositifs de sécurité
- Personnel de soutien administratif, financier et opérationnel

4. Le recrutement international et national se fera conformément au Règlement du personnel de l'OHI (M-7), sous réserve de l'approbation des dispositions révisées.

5. Une autre lettre circulaire de l'OHI annonçant les avis de vacance officiels et les descriptions détaillées des postes sera publiée dès que l'Assemblée à venir aura pris une décision favorable concernant la création et la mise en place du Centre d'infrastructure de l'OHI.

6. Le Secrétariat de l'OHI compte sur la coopération et l'engagement des Etats membres pour veiller à ce que le Centre d'infrastructure fasse preuve du plus haut niveau de compétence professionnelle et d'une représentation géographique adéquate.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Nyberg', is centered on the page.

Dr John Nyberg
Directeur